



# CAPN Mouvement spécifique B

## au 01/03/2017

### Déclaration liminaire

Le 15 novembre dernier près de 25 % des agent.es des Finances Publiques étaient en grève.

Plus de 300 sites étaient fermés et de nombreux A+ (de IP à AfIPA) étaient aussi en grève. Dans certaines structures, les A+ se sont plus mobilisés que les A, B et C. Cela prouve que même l'encadrement ne croit plus aux promesses d'un Directeur Général si « soucieux » de la défense de son administration.

Quelques exemples significatifs :

- ▶ Dans les **Hautes-Pyrénées**, 52,53 % des agents étaient en grève, 22 sites sur 29 fermés. Une centaine d'agents présents à l'Assemblée Générale a voté la grève reconductible à partir du 16 novembre avec blocage du Centre des Finances Publiques de Tarbes. En réponse, la direction locale menace ces agents de possibles sanctions disciplinaires. Les méthodes de la DGFIP sont révélatrices de sa volonté : empêcher toute action des agents pour pouvoir continuer à appliquer sa politique destructrice !
- ▶ Dans les **Pyrénées Orientales**, 48,20 % de grévistes avec blocage de sites décidés par les personnels. Après 6 semaines d'action en mai-juin, les agents des PO sont toujours mobilisés ! Près de 47% d'agents A+, 36% pour les A, 46% pour les B et 56% pour les C - 16 structures fermées.
- ▶ Dans **l'Ariège**, 52,14% des agents en grève, 15 sites fermés.
- ▶ Les Centres d'Encaissement de **Créteil, Lille et Rennes** ont été bloqués dès le matin.

De nombreuses directions sont entrées dans l'action bien avant cette date, notamment par des grèves et régulièrement des fermetures de sites, dans le Nord, les Pyrénées Orientales, le Gard etc.

La direction générale ne peut plus ignorer la colère des agents !

Pour seule réponse : les organisations syndicales CGT, Solidaires et FO ont été reçues par le conseiller social du ministère le 15 novembre à 19h00. Quel manque de considération pour les agents et leurs représentants !

**Réunies le 16 novembre en intersyndicale, les 3 organisations syndicales appellent à continuer ce mouvement initié depuis déjà plusieurs semaines.**

S'il faut encore convaincre de la nécessité de se mobiliser, les suppressions d'emplois d'ores et déjà annoncées dans les documents du prochain CTR le 24 novembre confirment que la DGFIP va supporter près de 60% des suppressions dans la Fonction Publique, alors qu'elle ne représente que 5% des effectifs.

Pour en venir à l'ordre du jour de cette CAPN, nous sommes convoqués pour le mouvement spécifique des contrôleurs, organisé cette année pour la première fois depuis 2014.

La DGFIP a décidé de le sortir du placard cette année, sans doute pour faire passer la pilule de la suppression du mouvement complémentaire.

Montreuil 21/11/2016

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Les directeurs ont été invités à proposer des postes dans des services dont la situation serait la plus critique au regard de critères définis par la DG. Pour être éligible, ces postes devaient présenter des difficultés récurrentes à être pourvus compte tenu notamment de leur manque d'attractivité lié par exemple à des difficultés d'accès, d'éloignement des bassins de vie ou d'emplois et de cherté avérée de la vie.

Les postes et services concernés ne devaient également pas avoir fait l'objet d'acte de candidature dans le mouvement local, que ce soit dans le mouvement interne ou les arrivées externes.

Si en théorie les critères sont les mêmes que ceux existant avant 2014, la réalité est bien souvent différente.

Les organisations syndicales et les agents se retrouvent donc devant le fait accompli. Des postes ont été proposés au mouvement spécifique par les seuls directeurs locaux, sans qu'il n'y ait eu aucune concertation ou information préalable. Comment vérifier que ces postes n'ont pas été demandés dans les mouvements locaux ? D'autant que certaines RAN-missions/structures de ces sites l'ont été dans le mouvement général mais refusées aux agents, notamment car ils n'avaient pas l'ancienneté nécessaire pour entrer dans le département ! De surcroît, les collègues mutés notamment en 1ère affectation, ne peuvent pas participer à ce mouvement car ils n'ont pas le délai de séjour requis ...

Ainsi, la DG ouvre des postes spécifiques sans que les élus ne puissent vérifier quoique ce soit sur la situation des dits postes ! Les directeurs peuvent donc organiser la pénurie dans leur département comme ils le souhaitent avec en plus l'aval de la DG ! C'est du grand n'importe quoi !

A ce stade, nous en profitons pour réitérer notre demande d'avoir, au moment des suites du mouvement général, le topo modifié (classement triés des demandes de mutations), ainsi que les statistiques résidence (vacances d'emplois). Cela nous permettrait à minima de vérifier qu'il s'agit effectivement de résidences où il existe bien des vacances au 1er septembre.

Sur le mouvement en lui-même, il s'agit d'un mouvement spécifique avec des règles d'affectations spécifiques ! Sauf que ces règles n'apparaissent nulle part, que ce soit dans les fiches du GT ou dans l'instruction annuelle.

Ainsi, les élus ont découvert au moment de la rédaction des demandes pour ce mouvement qu'il était impossible d'obtenir la moindre priorité ou d'effectuer une demande liée. La DG met donc en place des règles particulières pour ce mouvement sans même prendre la peine d'en informer les agents et leurs représentants.

Par contre, elle rejette 3 demandes au motif du délai de séjour non respecté alors que ces demandes auraient pu satisfaire les agents concernés et apporter une solution aux sites sollicités.

Encore une fois, cela montre bien le mépris dont fait preuve notre administration à l'égard de nos collègues, sans doute pour leur bien-être !

Malgré tout, la DG ne réussit pas à pourvoir l'ensemble des postes proposés : sur 66 emplois, il en reste 25 à pourvoir, soit quasiment 38% !

Quant aux conditions de préparation de cette CAP : indigence des documents fournis, temps de préparation ridicule ne permettant pas d'analyser correctement le mouvement. Cela relève de la mascarade !

**La CGT dénonce ce mouvement spécifique :**

- ▶ Sur la sélection des postes, il doit y avoir des discussions préalables avec les organisations syndicales dans les cadres locaux et nationaux.
- ▶ Sur les modalités d'affectation, si les règles doivent être différentes du mouvement général, elles doivent être discutées en amont et portées à la connaissance des agents.

Enfin, si le déficit en emplois était nul, il ne serait pas nécessaire d'organiser un mouvement spécifique.

**La CGT Finances Publiques rappelle sa revendication principale pour la confection du mouvement général : une affectation la plus fine possible dès le niveau national, c'est à dire sur la commune et la structure et non pas la RAN et la spécialité.**